

## **Procédure détaillée pour l'encodage de système de ventilation volontaire à la demande**

**Attention : procédure applicable pour les versions du logiciel PEB antérieures à la version 3.5.1**

### **1° - Calcul du facteur m**

- Le calcul du facteur m se fait via le nœud VENTILATION HYGIENIQUE – Onglets QUALITE D'EXECUTION ;
- Procédez comme lors d'un encodage classique de projet sans système de ventilation volontaire à la demande ;
- Pour la méthode de calcul de la qualité d'exécution (facteur m) : vous pouvez recourir soit à la valeur par défaut (1,50), soit à un calcul détaillé (valeur comprise entre 1,00 et 1,50) ;
- Ce calcul détaillé nécessitera l'encodage de données supplémentaires, en fonction du type de système ;
- Une fois calculée, la valeur du facteur m apparaît dans l'écran des résultats détaillés (volet RESULTATS sur la droite de l'écran).

### **2° - Prise en compte du système de ventilation volontaire à la demande**

- Une fois la valeur du facteur m disponible, multipliez cette valeur par le facteur de réduction  $f_{DC}$  repris dans l'Arrêté du système que vous souhaitez mettre en place ;
- Dans l'onglet QUALITE D'EXECUTION, choisissez pour la méthode de calcul de la qualité d'exécution : Introduction directe ;
- Introduisez la valeur obtenue en multipliant le facteur m par le facteur de réduction ;
- Pour le justificatif demandé : vous devez fournir un explicatif de la valeur introduite et une copie de l'Arrêté relatif au système ;
- Relancez les calculs. Les résultats généraux prennent désormais en compte l'influence positive du système de ventilation volontaire à la demande ;
- Remarque : si la valeur que vous introduisez est inférieure à 1, le logiciel vous le signalera comme une erreur. Cela vient d'un test de cohérence qui vérifie que la valeur introduite dans ce champ (normalement valeur du facteur m uniquement) est bien comprise entre 1 et 1,5. Cette erreur de validation n'est pas bloquante et ne porte pas à conséquence pour la validation de votre projet.

### **3° - Vérification de vos données par l'Administration**

- Replacer le champ « Méthode de calcul de la qualité d'exécution » sur « Calcul détaillé » permettra à l'Administration de vérifier la valeur du facteur m seul (après lancement des calculs) ;
- La présence d'une copie de l'Arrêté relatif au système permettra de vérifier la valeur du facteur de réduction.